INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Année 2023
Période de référence du 01/01 au 31/12
Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs
Nombre de salariés pris en compte : 95

Résultat total non calculable

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 2
écart favorable aux hommes
Note obtenue : 35/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations
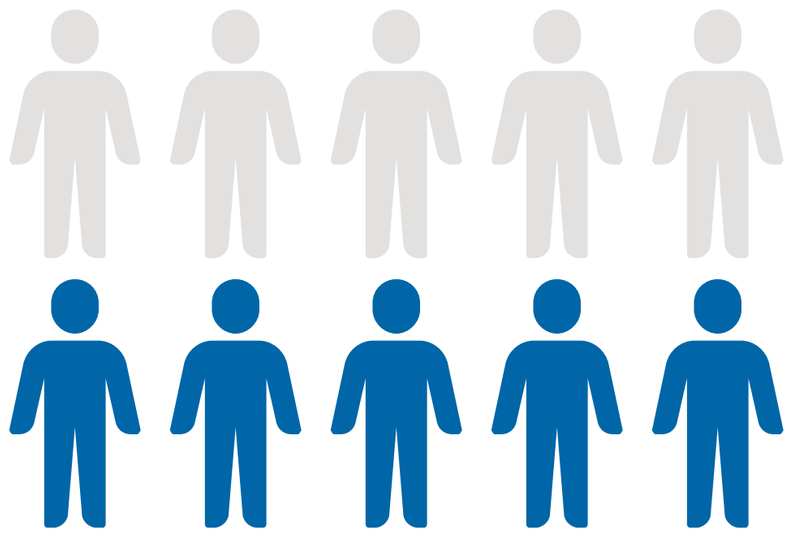
Notre résultat final est de 2 *les hommes sont sur-représentées*
Note obtenue 5/10